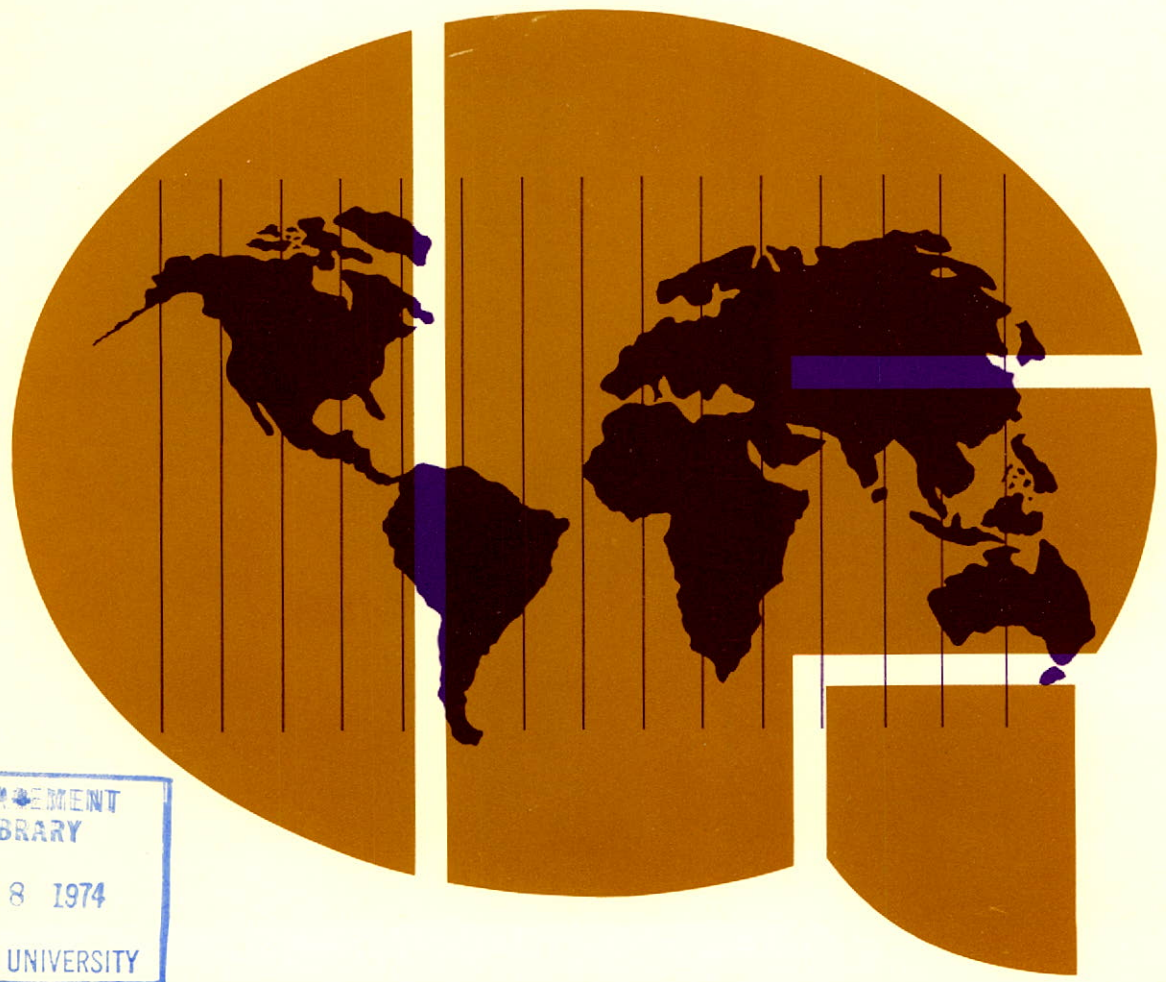


**coopérative
fédérée
de québec**

**47e rapport
annuel**

1969

C



MANAGEMENT
LIBRARY
MAY 8 1974
MCGILL UNIVERSITY

La coopération agricole québécoise, principalement par le truchement des services d'exportation de la Coopérative Fédérée, atteint tous les marchés du monde. Constamment à l'affût des débouchés possibles, la Coopérative Fédérée poursuit inlassablement son grand objectif de développement des marchés accessibles aux produits du terroir québécois. Depuis 1928, elle est présente sur les marchés étrangers. C'est le message de l'illustration de la page couverture.



coopérative fédérée de québec 1969

Conseil d'administration

- * **Roland Pigeon**, président
Verchères
- * **Jules Saint-Germain**, 1er vice-président
St-Ubald
- * **Rolland Belcourt**, 2e vice-président
Nicolet-Sud
- * **Isidore Martin**
Granby
- * **Jean-Paul Diné**,
Chénéville
- Jean-Marie Desharnais**
Mont-Laurier
- Fernand Dionne**
St-Arsène
- Simon Fortin**
St-Jean-Port-Joli
- Fernand Gonthier**
Amqui
- J.-Arthur Guay**
St-Félicien
- Yves-Henri Jacques**
St-Joseph-de-Beauce
- Louis Larochelle**
Ste-Claire
- Médard Lasalle**
St-Thomas de Joliette
- Yvon Marchand**
St-Tite
- Pascal Ouellet**
Roquemaure
- André Poissant**
St-Edouard-de-Napierville
- Louis-Joseph Rioux**
St-Anaclet
- Paul-Émile St-Pierre**
Laurierville

*Membres du Comité Exécutif

Direction

- Georges-Étienne Turcotte**
Directeur général
- Louis-Philippe Poulin**
Secrétaire
- Pierre Vézina**
Trésorier
- Richard Newberry**
Contrôleur
- Réal Roy**
Directeur, division des Viandes
- Philippe Pariseault**
Directeur, division de l'Industrie laitière
- Maurice Lavallée**
Directeur, division des Moulées et Fertilisants
- Raoul Lebailly**
Directeur, division des Fournitures professionnelles

Seuls des cultivateurs, administrateurs d'une coopérative sociétaire, peuvent être élus au Conseil d'Administration.

Messieurs les délégués,

Le rapport financier de l'exercice se terminant en octobre dernier indique une amélioration de la situation générale de notre société. Cette amélioration se reflète par l'augmentation du volume des affaires et des trop-perçus. Depuis quelques années, nous avons des raisons d'être satisfaits de notre rythme de croissance qui s'avère supérieur au taux annuel moyen de croissance de l'agriculture québécoise et au taux moyen de l'augmentation de l'inflation.

Notre dernier exercice affiche un chiffre d'affaires qui constitue un nouveau sommet. Quant aux trop-perçus, l'année 1968-69 s'inscrit au deuxième rang dans notre histoire. Ce développement constant de notre société serait impossible sans la croissance de la loyauté des propriétaires, c'est-à-dire des coopératives sociétaires de la Coopérative Fédérée.

Depuis notre élection à la présidence de la société, nous n'avons jamais manqué une occasion d'insister, tant auprès des sociétaires des coopératives de base qu'auprès des administrateurs et du personnel de la coopération agricole, sur ce devoir de loyauté envers nos propres institutions. En réfléchissant au concept de base de notre mouvement, soit la notion de propriétaires-usagers d'entreprises de caractère collectif, démocratique et professionnel, la loyauté est l'expression de la solidarité de tous ceux qui participent à la même fonction économique et qui éprouvent des besoins communs.

Les agriculteurs n'ont pas fondé et ne maintiennent pas des coopératives pour le plaisir de la chose ou par sentiment. Notre réseau d'entreprises vient combler nos besoins quotidiens d'approvisionnement et de mise en marché et édifier une puissance économique qui soit nôtre et qui, par son action à tous les niveaux de l'industrie alimentaire, devient un instrument de bonification de nos exploitations agricoles individuelles.

Nous ne demandons pas une loyauté aveugle. Au contraire, la recherche d'une efficacité toujours accrue exige une loyauté vigilante tant au niveau des relations entre l'agriculteur et sa coopérative qu'au niveau des rapports s'établissant entre la coopérative et sa Fédération. Cette vigilance ne consiste pas à utiliser la coopérative pour obtenir de meilleurs prix d'une entreprise concurrente. La coopérative n'est pas non plus une entreprise-témoin utile dans la seule mesure où elle permet une comparaison entre les entreprises de divers types reliées à l'agriculture. Trop souvent, ces rôles partiels et plutôt négatifs de la coopération sont cités pour la justifier. Dans une économie agricole et alimentaire comme la nôtre, le rôle de la coopération dépasse de beaucoup sa fonction de témoin pour atteindre celui de la véritable organisation économique.

La manifestation positive de la loyauté vigilante se traduit par la participation, participation du sociétaire à la vie de sa coopérative, participation de la coopérative à la vie

de sa Fédération. Telle est la seule attitude apte à nous permettre de relever les grands défis qui sont les nôtres. C'est la participation, à tous les échelons, qui nous permettra d'atténuer nos faiblesses et d'améliorer nos éléments de force.

Notre défi majeur nous est imposé par l'organisation de l'industrie de l'alimentation évoluant dans une économie de marché à l'échelle du continent nord-américain. Au sein d'une telle économie, une agriculture régionale doit développer une présence convenable sur le marché de la consommation. Cette présence, dans une industrie caractérisée par une mobilité de plus en plus grande des produits finis, repose sur la qualité concurrentielle des produits primaires et des produits alimentaires d'une région donnée. Par la coopération, l'agriculteur, intégrant sous son autorité la double fonction de producteur de produits primaires et de producteur de produits alimentaires, il peut édifier une puissance économique intégrée apte à développer au niveau du marché une présence liée à ses intérêts professionnels et à sa production primaire. Voilà le grand défi de la coopération agricole québécoise.

Nous n'avons pas le choix. Nous devons bâtir une puissance économique enracinée dans nos fermes. Ce devoir vaut pour toutes les agricultures régionales relativement faibles vis-à-vis l'ensemble de l'agriculture continentale. Par exemple, notre division de l'industrie laitière, répondant à un appel des gens du milieu, prête son concours au réaménagement des entreprises laitières de l'Île-du-Prince-Édouard sur une base coopérative globale. Pourquoi, dans cette province, a-t-on opté pour la formule coopérative? Parce que ces producteurs sont en face du même défi que nous, celui d'édifier une puissance économique de mise en marché qui soit enracinée dans leur milieu et sous leur contrôle. La réponse coopérative à ce défi est aussi valable pour nous que pour eux. Messieurs les délégués, c'est dans une telle perspective de développement que doit s'inscrire la loyauté vigilante des coopérateurs agricoles québécois.

Il n'est pas toujours facile d'instituer des mécanismes dynamiques de participation, celle-ci étant liée aussi aux communications existant à l'intérieur du mouvement. Un moyen de communication traditionnellement employé par la Coopérative Fédérée est la tournée du Comité Exécutif. Cette année, nous avons rencontré au-delà de cinq cents administrateurs de coopératives de base. Ces rencontres furent marquées de la consultation, un élément important de la participation. En général, cette participation fut constructive.

Lorsque nous signalons cette étroite association des dirigeants de la Fédération et des coopératives de base, nous ne pouvons manquer de la mettre en rapport avec le défi que nous venons de définir. Nous tous, cultivateurs et administrateurs de la coopération agricole, serons-nous toujours à la hauteur de cet immense défi qui assaille

notre réseau de deux cent cinquante entreprises collectives associées dans une œuvre commune? Saurons-nous adapter, développer, orienter, coordonner et intégrer toutes ces entreprises vers la réalisation de nos objectifs essentiels?

En coopération, nous édifions nos entreprises de service en y investissant notre capital, notre savoir et notre acceptation de l'entraide. Nous pouvons nous associer ces collaborateurs que sont nos employés, mais ceux-ci ne donneront toute leur mesure que s'ils sont associés à des administrateurs compétents et clairvoyants. La coopération agricole est à nous, bien sûr, mais notre souci doit dépasser la simple conservation pour atteindre la préoccupation du développement économique. D'où notre désir de mettre à la disposition des administrateurs les moyens de perfectionnement qui nous sont accessibles. Nous ferons appel à votre collaboration. Nous souhaitons vivement qu'elle nous soit acquise.

Le sort fait aux agriculteurs retient toujours une grande partie de notre attention. Nous partageons l'inquiétude des producteurs de lait de fabrication. L'industrie laitière, notre première production agricole, éprouve de graves difficultés provenant de la nécessité d'adapter notre production au marché accessible. Les producteurs, les entreprises du secteur secondaire et l'Etat, en particulier le gouvernement canadien, ont atteint l'étape des grandes décisions. Les représentants des producteurs à la récente assemblée annuelle de la Fédération Canadienne des Producteurs de Lait se sont rendus compte que nous étions parvenus à la croisée des chemins. Les producteurs étaient invités à s'entendre sur le partage du marché, afin d'être en mesure de proposer une solution rationnelle à l'Etat.

Après deux jours et demi de débat, les producteurs ne réussirent pas à s'entendre sur les bases de partage du marché entre les diverses régions du pays et entre les diverses catégories de producteurs. On accepta le principe du contingentement de la mise en marché d'après le



marché accessible et on réfèra à un comité le soin d'étudier les bases de ce contingentement. Nous signalons ce fait pour démontrer la difficulté d'élaborer une politique laitière qui rallie facilement l'unanimité. La diversité des intérêts annule la bonne volonté. Au moment où nous rédigeons ces lignes, nous ignorons le résultat final de ces études et des négociations avec l'Etat. Cependant, soyez assurés que la coopération agricole, travaillant en collaboration étroite avec les autres organisations agricoles québécoises, car dans le domaine de la politique laitière l'unité est entière, ne ménagera aucun effort pour vous assurer la meilleure politique possible dans les circonstances.

Ces circonstances, vous les connaissez. Nous sommes en présence d'un problème de surproduction dans l'industrie laitière et dans l'industrie céréalière. L'Etat fédéral est aux prises avec le problème de l'inflation, d'où certaines mesures d'austérité qui nous frappent directement, telles les réductions de la prime à la qualité de la production porcine et du subside accordé au transport des provendes de l'Ouest à l'Est. Et la menace d'une réduction sensible des subsides accordés aux producteurs de lait de fabrication est toujours suspendue au-dessus de nos têtes. Nous pouvons aussi nous interroger sur l'avenir de certaines productions animales dans l'Est du Canada si la mévente des céréales revêt un caractère permanent. L'agriculture est en présence d'une situation difficile. Cette situation aura de sérieuses répercussions chez les agriculteurs et leurs institutions.

Une institution qui atteint les dimensions et la diversité de notre Fédération a besoin du concours d'un grand nombre de personnes pour continuer à se développer, pour devenir de plus en plus efficace, pour mieux servir ses sociétaires. Nous voulons rendre un témoignage mérité à toutes ces personnes. Nous voulons d'abord remercier nos collègues du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Nous exigeons beaucoup d'eux car le travail que nous leur demandons ne se limite pas au seul temps consacré aux réunions officielles. Nous les remercions pour leur collaboration et leur appui. Aux administrateurs de la Fédération, nous voulons aussi associer les administrateurs des coopératives sociétaires. Ils sont responsables des succès des institutions de base de notre mouvement et ont eux aussi des problèmes difficiles à résoudre. Associé à tous les administrateurs, il y a le personnel de la coopération agricole. Qu'ils œuvrent au niveau de la Fédération ou au sein des coopératives de base, les membres de notre personnel partagent avec nous les mêmes espoirs et le même labeur. Nous leur disons notre estime et notre appréciation.

La coopération agricole a encore un long chemin à parcourir. La loyauté vigilante de tous et chacun, la compréhension des objectifs que nous devons poursuivre, le maintien d'un dialogue vivant entre tous les échelons du mouvement, nous permettront de continuer notre route.

Le président,

Roland Pigeon



coup d'oeil sur l'exercice

	1969	1968	1967
Ventes et Revenus	\$197,711,955	\$182,507,158	\$173,666,066
Pourcentage d'augmentation (ventes et revenus)	8.3	4.9	11.3
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 1,428,779	\$ 681,245	\$ 1,045,701
Ristournes réinvesties à long terme	1,400,000	573,500	797,622
Fonds de roulement	5,148,246	3,890,622	4,047,677
Pourcentage d'augmentation (fonds de roulement)	32.3	(3.8)	10.5
Actif global	\$ 41,111,869	\$ 41,693,931	\$ 39,175,982
Dette à long terme	6,016,103	7,838,926	8,964,685
Avoir des sociétaires (excédent d'évaluation déduit)	9,739,455	8,310,507	7,613,609

Messieurs les délégués,

1969: une année caractérisée par une situation relativement favorable de la production agricole québécoise. L'aviculture et la production porcine enregistrent une de leurs meilleures années. La production laitière québécoise s'est accrue de 5%. Les cultures industrielles importantes accusent des progrès. Si nous n'avions qu'à produire, et sans contrainte, ce serait merveilleux. Mais nous servons un marché limité que se disputent les producteurs canadiens et nord-américains, parfois même ceux des autres continents. Le marché devient graduellement un immense centre d'achat mondial où les influences ne sont pas seulement économiques.

Mais ces facteurs positifs trouvent leur contrepartie dans l'inflation qui rend tout rattrapage difficile. C'est le cas des salaires, du loyer de l'argent, du coût des intrants. Evoluant dans ce contexte, la Coopérative Fédérée ne saurait se soustraire aux impératifs économiques gouvernant l'agriculture ayant des intérêts économiques tout le long de la chaîne liant la ferme au consommateur.

Les résultats de l'année écoulée sont néanmoins encourageants. Notre volume d'affaires atteint presque le chiffre magique de \$200 millions, le plus haut sommet de son histoire, ce qui représente une augmentation de 8% sur l'an dernier, la plus forte partie provenant d'un accroissement en volume. Les trop-perçus frisent \$1½ million, soit le double des résultats insatisfaisants de 1968. Exprimés en termes de rendement sur l'avoir des sociétaires, exclusion faite du surplus par réévaluation, cela représente 15%. A noter que ces trop-perçus sont réalisés sur des activités dont 43% (produits laitiers et grains) sont du courtage.

Sauf la division des viandes, encore en cours d'ajustement, tous nos services commerciaux et industriels marquent au niveau de la rentabilité des progrès sensibles. Sous le contrôle et au service des agriculteurs-coopérateurs, ses propriétaires, la Fédérée continue d'être un élément valable et dynamique de notre agriculture québécoise. La confiance que lui témoignent ses coopératives sociétaires, la variété de ses activités, son intégration des fonctions économiques de l'industrie alimentaire: tous ces facteurs font de la Fédérée un agent économique susceptible d'apporter une contribution précieuse à la solution des problèmes agricoles. Ce rôle d'interlocuteur valable et de participant, elle veut continuer à le jouer par sa présence et par une efficacité toujours plus grande, au niveau des décisions qui influenceront le sort des agriculteurs auxquels elle voue ses énergies.

Situation financière

Il n'est pas suffisant de dire que la Fédérée progresse, encore faut-il que l'entreprise soit en pleine forme pour

répondre aux défis des années '70. Elle doit donc, entre autres choses, renforcer sa structure financière et faire en sorte d'appartenir de plus en plus à ses propriétaires. Elle a besoin d'une solide colonne vertébrale pour supporter un fardeau sans cesse croissant, pour maintenir ses usines en excellent état, pour doter l'agriculture d'installations efficaces, pour assurer à l'ensemble une plus grande stabilité. Notons que depuis cinq ans, des sommes totalisant \$4¼ millions ont été réinvesties dans l'entreprise, à même les trop-perçus. Comme résultat, l'avoir net des sociétaires s'est accru de plus de 5% par rapport à l'actif total. Notre fonds de roulement a plus que doublé et la courbe croissante de nos inventaires a suivi d'assez loin l'augmentation de nos ventes durant la même période, ce qui indique une gestion améliorée. Nos comptes à recevoir sont gardés à vue. La Fédérée vit aussi l'expérience des autres entreprises approvisionnant l'agriculture qui tendent à devenir des institutions de crédit. Les coopératives devront surveiller attentivement cet écueil à leur réussite. Elles ne peuvent impunément supporter une trop grande part de ce fardeau du crédit, même si celui-ci demeure un instrument indispensable.

Industrie laitière

Par son chiffre d'affaires, la division prend la tête pour la première fois dans l'histoire de la Fédérée. Parti de \$21 millions en 1963, son chiffre d'affaires atteint \$64 millions en 1969, soit une augmentation de \$23 millions sur l'an dernier. L'importance de cette division vient du regroupement des coopératives laitières qu'elle continue à conseiller et à planifier. Elle agit comme catalyseur, en ce sens qu'elle accentue les réactions favorables des producteurs vis-à-vis la coopération agricole. Par le dynamisme de son développement, elle produit un effet d'entraînement sur tout le mouvement. Les coopératives laitières, grâce à leur récente expansion, reçoivent maintenant 3 milliards de livres de lait, soit les 2/3 de la production provinciale du lait industriel.

La concentration des coopératives laitières s'est intensifiée au cours de l'année écoulée. Leur nombre a été réduit de 164 en 1965 à 52 en 1969. Bientôt une dizaine de coopératives laitières transformeront dans une vingtaine d'usines 80% du lait industriel. 1969 a vu démarrer l'usine de la Coopérative Laitière de la Matapédia et d'autres projets sont en cours d'exécution, à plus d'un endroit, qui consolideront la puissance coopérative en industrie laitière.

La division dispense les services techniques aux coopératives sociétaires. En étroite association avec ces dernières, elle guide et oriente leurs activités dans le seul et unique but d'améliorer la part qui revient au producteur. Les coopératives ont continué de se signaler par la qualité de leurs produits, notamment la Coopérative des Producteurs de Lait de Montréal qui a remporté pour la deuxième année consécutive, à Londres, le trophée Bledisloe attribué au meilleur exhibit de fromage fabriqué au sein du Commonwealth britannique.

Le Comité de l'industrie laitière coopérative demeure la table ronde où les coopératives associées préparent en quelque sorte leur propre destin. Il nous reste encore, priorité pour les années '70, à trouver les mécanismes appropriés pour unifier davantage la direction de la coopération laitière québécoise.

Les viandes

En voie de réorganisation et de réorientation, le service des abattoirs et salaisons n'a pu, au cours de l'année, réaliser les progrès anticipés. On ne fait pas de drainage souterrain sans que la récolte suivante souffre un peu, l'année suivant l'opération, de cet apport à la surface d'un sol nouveau et mal aéré. Notre plus sérieuse décision fut celle de fermer notre usine de Québec. Cette chirurgie était nécessaire pour la santé de l'organisation. Nous concentrons nos opérations à nos usines de Montréal et de Princeville, escomptant en améliorer l'efficacité par un volume accru et régulier. Nos ventes exprimées en dollars se sont maintenues grâce à la hausse des prix, mais notre volume-livres a diminué. On réorganise le service des ventes suivant un concept plus rationnel. Le service des approvisionnements est rénové. Notre marque de commerce LEGRADE vient de subir une toilette qui la place au rang des symboles avant-gardistes. Pour rester présente dans la région du Bas St-Laurent, après la fermeture de l'usine de Québec, la Fédérée a acquis un abattoir à Bic, comté de Rimouski. Celui-ci, un satellite de nos usines maîtresses, recevra les animaux du Bas St-Laurent tout en constituant un point de vente. Toutes ces décisions résultent d'une étude approfondie des problèmes relatifs à nos salaisons, et elles ont été prises à la fois pour améliorer notre efficacité et pour mieux servir nos sociétaires et clients.

Les services avicoles marquent des progrès constants. Exprimées en dollars, nos ventes sont de 9% supérieures à celles de l'exercice précédent et la contribution au bénéfice est plus que doublée. En volume, cependant, le progrès est encore plus considérable, puisqu'il marque une amélioration de 17%. Mais d'autres facteurs ont aussi joué, notamment l'unification de la direction de nos abattoirs avicoles, une orientation nouvelle en matière d'approvisionnement et de vente, une meilleure planification des opérations, une gestion dynamique. La Fédérée abrite sous son toit tous les anneaux de la chaîne avicole, depuis le couvoir jusqu'au distributeur, coordonnés de façon à assurer l'intégration des fonctions de production, de transformation et de distribution. De plus en plus, la Fédérée a un mot à dire dans l'aviculture québécoise. Pour le service des fruits et légumes, partie de la division des viandes, l'exercice écoulé est sans histoire. Les ventes sont légèrement supérieures à l'an dernier et la contribution à peu près du même ordre.

Moulées et fertilisants

En juillet dernier, les rênes ont été confiées à un nouveau directeur, ce qui n'a pas empêché la division d'enregistrer un nouveau sommet de rentabilité, soit une augmentation de 14.5% sur 1968, attribuable à un meilleur volume et à une plus grande efficacité. En dollars, les ventes se sont accrues de 31½%. Les volumes réunis des moulées et des fertilisants marquent cependant une augmentation de 10%. Le volume des grains a quelque peu diminué, ce qui s'explique par les bonnes récoltes de 1969. Peut-être aussi certaines coopératives ont-elles profité d'un marché souvent erratique, au bénéfice de fournisseurs non coopératifs. Notre service des semences a maintenu son volume de ventes aux coopératives, à peu de chose près. Les ventes des produits de la chimie agricole sont accrues de 23% sur 1968 et la contribution du service s'en trouve d'autant améliorée.

La division s'est particulièrement distinguée en semant des germes d'avenir. Il s'agit d'abord de ces réunions d'information technique qu'on a appelé "re-traitements laitiers" et "journées vertes", où furent présentés les programmes de cultures et d'alimentation CO-OP. La tenue de tels séminaires indique bien le sens professionnel des services que la Fédérée offre aux agriculteurs. Elle a contribué aussi à établir des stations de vrac pour engrais chimiques, en collaboration avec les coopératives de Granby, Joliette et Nicolet, se rendant ainsi plus près de ses sociétaires. La division a participé au développement d'un programme d'intégration porcine, en collaboration avec le service des abattoirs. La Fédérée

vient de terminer, à Arthabaska, la construction d'un couvoir moderne, premier chaînon d'une industrie avicole intégrée, pour remplacer ses anciennes installations de St-Anselme, Marieville et Victoriaville. Elle veut ainsi centraliser dans un seul établissement la production des poussins.

Mais le geste le plus prometteur fut sans doute le recrutement de treize techniciens agricoles embauchés par autant de coopératives. Preuve que l'on est conscient de la relève et que l'on désire mettre à la disposition des coopérateurs la meilleure qualité de service possible.

Fournitures professionnelles

Après une légère défaillance, la division recouvre cette année une santé vigoureuse. Elle augmente légèrement ses ventes. Et sa contribution aux bénéfices, par comparaison à 1968, est considérablement améliorée. Malgré une vive concurrence, le service des accessoires agricoles continue lentement sa progression. Son avantage de la diversité confère à ce service une constance qui lui assure une rentabilité régulière. La diminution du nombre de coopératives, toutefois, lui pose un problème d'orientation.

Le service de la machinerie agricole a fait légèrement mieux que maintenir son chiffre d'affaires de l'an dernier. La cherté du crédit ne fut pas le moindre des facteurs de resserrement qui ont produit en 1969 une diminution des ventes au niveau provincial. Comme résultat général, la contribution du service aux bénéfices de la Fédérée est moindre que l'an dernier. Un nouveau programme vient d'être mis en vigueur dont nous espérons des résultats meilleurs, tant pour l'entreprise elle-même que pour les cultivateurs.

Ce fut une excellente année pour le service des pétroles qui assure une augmentation des ventes de 10% en volume. Ses trop-perçus contribuent largement aux bénéfices de l'entreprise.

Les années '70

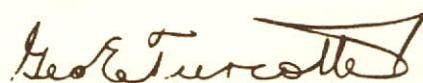
Si elle est une des meilleures que la Fédérée ait vécues, 1969 marque néanmoins la fin d'une décennie marquée

par de nombreux changements, chez-elle comme ailleurs en agriculture. Ce que nous constatons de plus positif cependant, c'est le développement de la coopération agricole durant cette période. Mais les gros changements restent à venir. Une agriculture devenue faible en nombre, la spécialisation des productions, la création d'unités de production plus grandes, le recours à des modes différents de commercialisation, la surproduction de maints produits agricoles importants, la libéralisation des échanges internationaux, la rapidité des moyens de transport, les moyens nouveaux de conservation des aliments, l'intervention accrue de l'Etat en agriculture, la multiplication des centres d'achat et de services agricoles sous contrôle canadien, américain ou multi-national, la démangeaison chronique des associations ou groupements qui font mine de voir leur avenir menacé par l'actuel régime de taxation des coopératives: tous ces facteurs constituent pour la coopération agricole soit un danger, soit une occasion de se colleter avec des problèmes d'envergure et de démontrer en même temps qu'elle demeure un système dynamique au service des agriculteurs québécois.

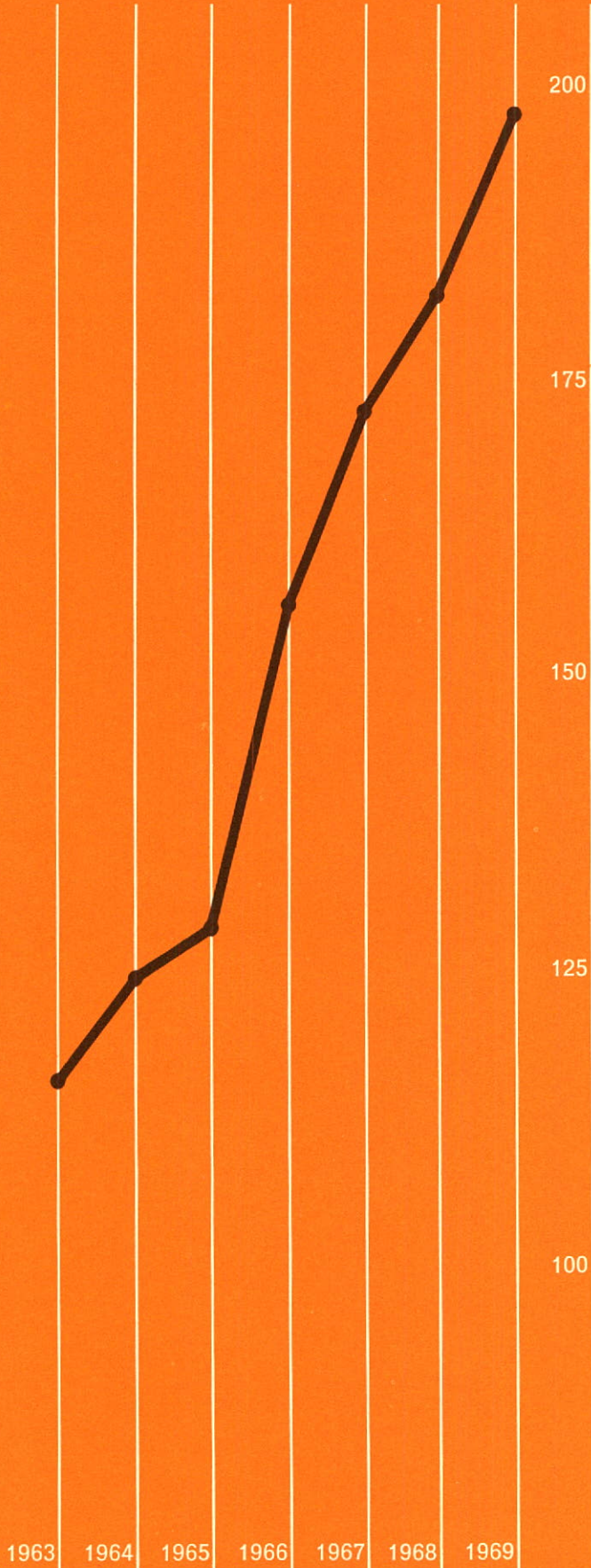
Les coopérateurs de la prochaine décennie démontreront-ils autant de conviction qu'en ont montrée ceux des années '40? Sauront-ils adapter leurs coopératives à l'ère changeante de l'agriculture moderne? Voilà le défi des années '70 pour les coopératives. Elles étaient encore 310 en 1965, elles sont 245 cinq ans après. Combien seront-elles en 1975? Nous savons que celles qui resteront devront unir étroitement leurs forces dans un ensemble plus cohérent, mieux intégré, davantage unifié. Le travail est commencé et la moisson est prometteuse. La coopérative est une plante vivace, c'est-à-dire qui fleurit chaque année, mais elle a besoin d'être perpétuellement rajeunie. C'est la tâche qui attend les administrateurs de la présente décennie. Cette tâche est une occasion pour eux de se dépasser.

En terminant, je veux rendre hommage à toutes nos coopératives sociétaires, à leurs directeurs et cadres, aux administrateurs de la Fédérée et plus particulièrement aux membres du Comité Exécutif, à mes partenaires de la direction, à ceux aussi du Comité des gérants. Sauf à titre d'observateurs, plusieurs d'entre nous ne seront point présents à la prochaine décennie '80. Raison de plus pour nous remettre à la tâche, sans perdre de temps.

Le directeur général,



Ventes et Revenus
en millions de dollars

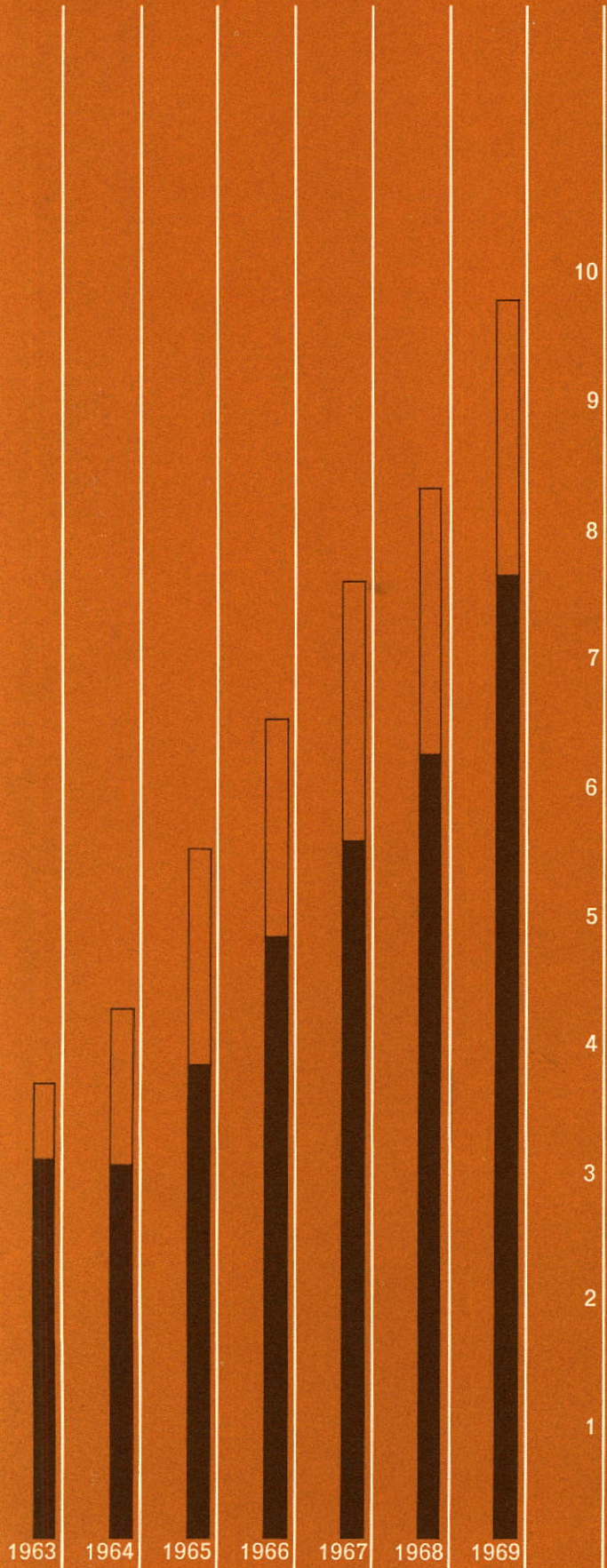


Trop-perçu
en milliers de dollars

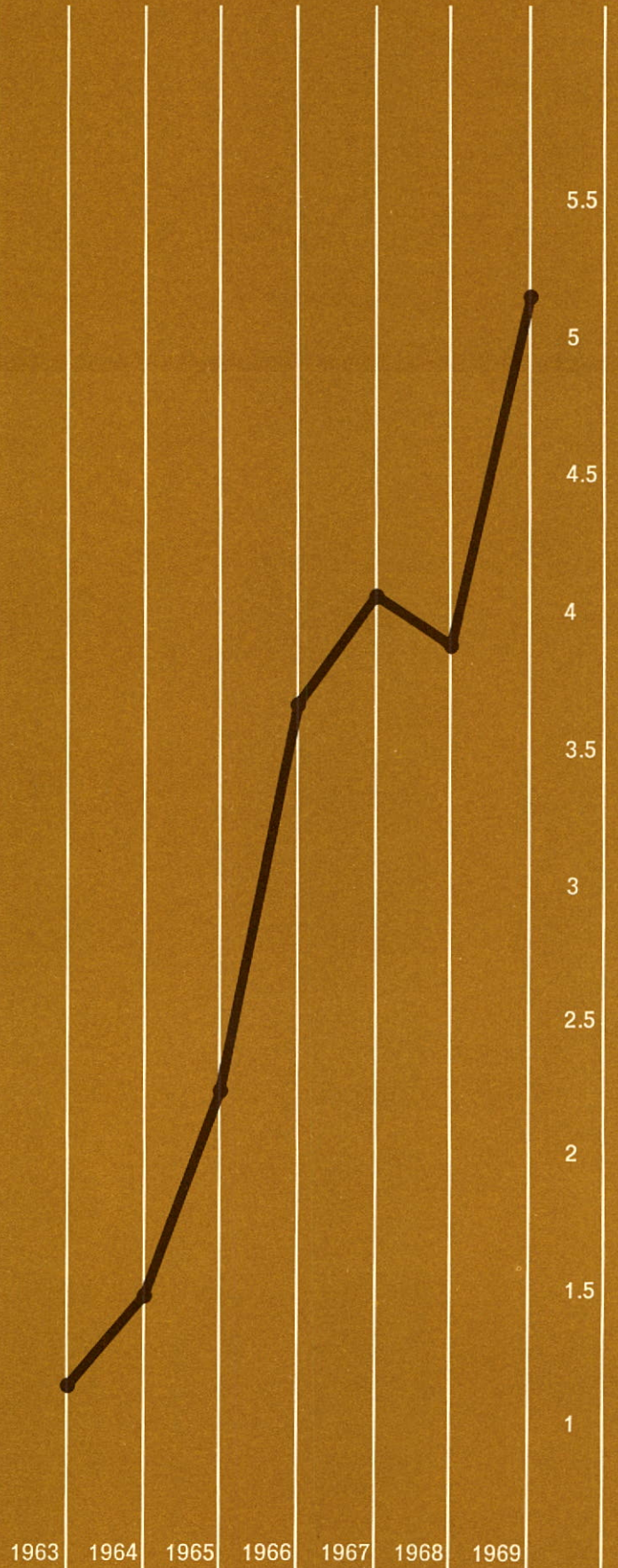


Avoir des sociétaires
en millions de dollars

□ Réserve générale
■ Capital



Fonds de roulement
en millions de dollars



et ses filiales

	1969		1968*	
Ventes et revenus	\$197,711,955	100.0%	\$182,507,158	100.0%
Coût des marchandises vendues	174,646,236	88.3%	160,995,755	88.2%
Trop-perçus bruts	\$ 23,065,719	11.7%	\$ 21,511,403	11.8%
Dépenses				
Main-d'oeuvre, salaires et bénéfices marginaux	\$ 12,707,138	6.4%	\$ 12,570,273	6.9%
Assurances, entretien et taxes sur immeubles	1,000,045	.5%	1,006,281	.6%
Autres frais d'exploitation	1,462,664	.8%	1,410,270	.8%
Frais de distribution et de vente	3,063,799	1.5%	2,827,043	1.5%
Frais généraux d'administration	1,291,205	.7%	1,289,466	.7%
Intérêts sur dette à long terme et autres frais de finance	1,382,834	.7%	981,007	.5%
Amortissement	729,255	.4%	745,818	.4%
	\$ 21,636,940	11.0%	\$ 20,830,158	11.4%
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 1,428,779	.7%	\$ 681,245	.4%

* Certains chiffres de 1968 ont été regroupés pour fins de comparaisons avec ceux de 1969.

**coopérative
fédérée
de québec**

et ses filiales

État consolidé du surplus général
pour l'exercice terminé le 25 octobre 1969
(avec chiffres comparatifs pour 1968)

	1969	1968
Solde au début de l'exercice	\$ 2,635,573	\$ 2,750,708
Ajouter		
Trop-perçus avant ristournes et impôts (note 5)	\$ 1,428,779	\$ 681,245
Bénéfice net sur rachat d'obligations et de débetures	19,460	17,302
	\$ 1,448,239	\$ 698,547
Déduire		
Ristournes attribuées sur trop-perçus	\$ 573,500	\$ 797,622
Impôts sur le revenu	514	1,549
Impôt américain retenu à la source sur ristournes	6,738	4,292
Amortissement de l'escompte sur obligations et débetures	31,354	40,078
Perte (profit) sur vente d'immobilisations	11,573	(29,859)
	\$ 623,679	\$ 813,682
Solde à la fin de l'exercice	\$ 3,460,133	\$ 2,635,573

**coopérative
fédérée
de québec**

et ses filiales

Bilan consolidé

au 25 octobre 1969

(avec chiffres comparatifs au 26 octobre 1968)

ACTIF	1969	1968
Disponibilités		
Comptes et billets à recevoir, déduction faite des provisions: 1969 \$835,303; 1968 \$737,279	\$14,683,295	\$15,659,406
Solde à recevoir sur ventes d'immobilisations	1,098,263	—
Stocks de marchandises, au moindre du coût ou de la valeur du marché	10,255,787	9,267,466
Marge sur beurre plan "B"	107,624	96,194
Frais reportés	737,805	642,299
Placements à court terme	18,176	4,130
	<u>\$26,900,950</u>	<u>\$25,669,495</u>
Comptes à recevoir à plus d'un an, déduction faite des provisions:		
1969 \$85,659; 1968 \$42,000	\$ 125,433	\$ 332,483
Placements (au coût)		
Actions, obligations et certificats	\$ 748,209	\$ 681,853
Hypothèque à recevoir	—	500
Billet à recevoir	200,000	200,000
Impôt spécial remboursable	13,176	15,052
	<u>\$ 961,385</u>	<u>\$ 897,405</u>
Moins: Echéances à moins d'un an	18,176	4,130
	<u>\$ 943,209</u>	<u>\$ 893,275</u>
Immobilisations (note 2)		
Terrains, bâtisses, machinerie et outillage, matériel roulant, améliorations locatives, au coût	\$14,732,271	\$16,054,845
Amortissement accumulé	(7,598,317)	(7,496,062)
Plus-value d'évaluation	5,821,856	5,983,875
	<u>\$12,955,810</u>	<u>\$14,542,658</u>
Autres actifs		
Achalandage	\$ 1	\$ 1
Frais d'escompte et d'émission d'obligations et de débentures (amortissement déduit)	186,466	256,019
	<u>\$ 186,467</u>	<u>\$ 256,020</u>
	<u>\$41,111,869</u>	<u>\$41,693,931</u>

Pour le Conseil d'Administration
Roland Pigeon, président
Jules Saint-Germain, vice-président

PASSIF	1969	1968
Exigibilités		
Chèques en circulation non compensés	\$ 3,377,815	\$ 2,310,366
Emprunts de banque (articles 86 et 88)	6,421,297	7,916,244
Comptes et billets à payer	9,232,587	10,029,414
Frais courus	829,525	589,295
Billets à terme	235,200	197,900
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an	1,656,280	735,654
	\$21,752,704	\$21,778,873
Dette à long terme		
Obligations en cours:		
Coopérative Fédérée de Québec:		
Hypothèque générale à fonds d'amortissement — 5¾% — 1969	\$ 1,054,500	\$ 1,190,000
1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortissement — 5¾%, 6% — 1970-1971	425,000	647,500
Legrade Inc.:		
1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortissement — 5%, 5½% — 1970-1972	435,000	594,000
Les Abattoirs de l'Est Limitée:		
1ère hypothèque à fonds d'amortissement — 7½% — 1987	1,350,000	1,425,000
Débitures, série "A" à fonds d'amortissement — 7% — 1976	715,000	839,500
Débitures, série "B" — 7% — 1973	1,432,500	1,484,100
Débitures, série "C" à fonds d'amortissement — 7½% — 1979	827,000	900,000
Débitures, série "E" — 6% — 1971	940,600	954,400
Billets à terme — 5¼%, 7½% — 1969-1972	137,100	70,350
Ristournes des sociétaires — 5% — 1977 (note 3)	311,003	385,030
Hypothèques à payer — 7% — 1969-1976	44,680	84,700
	\$ 7,672,383	\$ 8,574,580
Moins: Echéances à moins d'un an	1,656,280	735,654
	\$ 6,016,103	\$ 7,838,926
Avoir des sociétaires		
Capital social (note 4)	\$ 6,279,322	\$ 5,674,934
Surplus général (note 5)	3,460,133	2,635,573
Excédent d'évaluation	3,603,607	3,765,625
	\$13,343,062	\$12,076,132
	\$41,111,869	\$41,693,931

Engagements (note 6)

Les notes explicatives ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

	1969	1968
Fonds de roulement au début de l'exercice	\$ 3,890,622	\$ 4,047,677
Provenance des fonds		
Trop-perçus avant ristournes et impôts	1,428,779	681,245
Dépenses ne requérant aucun déboursé:		
Amortissement sur immobilisations	729,255	745,818
Amortissement des frais d'émission	5,104	5,808
Diminution des comptes à recevoir à plus d'un an	207,050	281,789
Placements échéant à moins d'un an	18,176	4,130
Hypothèque à recevoir payé par anticipation	400	—
Impôt spécial remboursé	1,876	(6,009)
Encaissement de dépôt en fiducie pour immobilisations	—	241,990
Frais de finance recouvrés	33,095	—
Dispositions d'immobilisations	1,218,468	107,135
Emission de billet à terme	100,000	—
Emission de capital social	30,888	14,411
Bénéfice net sur rachat d'obligations et de débentures	19,460	17,302
	\$ 3,792,551	\$ 2,093,619
Utilisation des fonds		
Placements en actions, certificats et hypothèques	\$ 70,386	\$ 63,667
Additions aux immobilisations	534,467	1,055,406
Dette à long terme remboursée par anticipation	266,542	390,106
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an	1,656,280	735,654
Impôts sur le revenu payés	7,252	5,841
	\$ 2,534,927	\$ 2,250,674
Augmentation (diminution) du fonds de roulement	\$ 1,257,624	\$ (157,055)
Fonds de roulement à la fin de l'exercice	\$ 5,148,246	\$ 3,890,622

Note 1 - Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales en propriété exclusive, savoir:
Legrade Inc.,
Les Abattoirs de l'Est Limitée,
Les Élévateurs "Fédérée" Limitée,
Coopérative Canadienne du Bétail de Québec Limitée,
Les Produits Mont-Joli Ltée,
Les Semences du Québec Ltée.

Note 2 - Immobilisations

a) *Évaluation* — Au 30 octobre 1965, M. Eugène Thérien, d.s.p., m.a.i., a établi la valeur de remplacement dépréciée de toutes les immobilisations à cette date. Au 10 octobre 1966, il a évalué, sur la même base, les immobilisations de Les Semences du Québec Ltée dont l'acquisition effective date du 1er juillet 1966. Ces évaluations sont reflétées au bilan. Les acquisitions depuis ces dates ont été comptabilisées au prix coûtant.

b) *Amortissement* — Le coût en capital non amorti pour fins d'impôts au début de l'exercice a servi de base au calcul de l'amortissement et les taux maximums permis par les lois de l'impôt sur le revenu ont été utilisés. Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été amorties aux mêmes taux en proportion du nombre de mois pendant lesquels elles ont été utilisées.

c) *Plus-value d'évaluation* — Aucun amortissement n'a été calculé sur la plus-value d'évaluation des immobilisations. Un montant de \$162,019 a été rayé au cours de l'exercice par suite de la disposition de certains actifs.

Note 3 - Ristournes des sociétaires — 5% — 1977

Les administrateurs, lors de leur assemblée du 3 février 1970, ont décidé le remboursement par anticipation au cours de l'exercice 1969-70 des ristournes empruntées au montant de \$311,003.

Note 4 - Capital social

Le capital autorisé de Coopérative Fédérée de Québec est de \$20,000,000 dont \$10,000,000 en actions ordinaires et \$10,000,000 en actions privilégiées. Les actions ordinaires et privilégiées sont rachetables, par résolution du Conseil d'Administration, en tant que les dispositions des actes de fiducie sont respectées, et peuvent être émises de nouveau.

Souscrit et acquitté —

Actions privilégiées Série "A", 1960, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables	\$ 689,990
Actions privilégiées Série "A", 1961, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables	427,520
Actions privilégiées Série "B", 1966, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1986	657,360
Actions privilégiées Série 1967, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1987	711,300
Actions privilégiées Série 1968, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1988	785,770
Actions privilégiées Série 1969, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1989	573,030
Actions ordinaires de qualification, d'une valeur nominale de \$10 chacune, convertibles en actions privilégiées de même dénomination et rachetables	24,610
Actions ordinaires de qualification, classe "A", d'une valeur nominale de \$25 chacune, rachetables	1,027,850
Actions ordinaires, classe "B", non votantes, d'une valeur nominale de \$25 chacune, rachetables	1,352,875

Partiellement acquitté —

Un solde provenant du paiement de ristournes en actions de \$18,835 pour des actions privilégiées non cotisables et de \$10,182 pour des actions ordinaires non cotisables demeure au crédit du capital des sociétaires, étant donné que les montants individuels ne sont pas suffisants pour atteindre la valeur nominale de ces actions	29,017
	<u>\$6,279,322</u>

Note 5 - Surplus général

a) *Ristournes* — Conformément aux dispositions de la loi régissant Coopérative Fédérée de Québec, les administrateurs lors de leur assemblée du 3 février 1970, ont déclaré, à même les trop-perçus de l'exercice, des ristournes dont le montant s'élève à \$1,400,000 et ils ont résolu que le paiement en sera fait par l'attribution d'actions privilégiées.

b) *Impôts sur le revenu* — Pour l'exercice terminé le 25 octobre 1969, l'amortissement porté aux livres excède de \$13,182 l'allocation du coût en capital réclamée pour fins d'impôts. La valeur amortie aux livres des immobilisations excède de \$878,912 leur coût en capital non déprécié au 25 octobre 1969. Par suite des dispositions de la loi régissant Coopérative Fédérée de Québec et des conventions existantes entre elle et ses filiales, il n'y a pas lieu d'établir une provision pour les impôts sur le revenu reportés.

Les ristournes sur les trop-perçus de l'exercice n'ayant pas été attribuées au 25 octobre 1969, l'impôt exigible n'a pas été inscrit aux états financiers. Toutefois, par suite des ristournes attribuées par les administrateurs lors de leur assemblée du 3 février 1970, les impôts de l'exercice ne devraient pas excéder \$40,000.

Note 6 - Engagements

a) Coopérative Fédérée de Québec a signé avec la Cie du Marché Central Métropolitain Ltée, dont elle détient plus de 20% du capital-actions ordinaire, deux baux: l'un pour une période de 30 ans, à compter du 1er mai 1960, à un loyer annuel minimum de \$172,000; l'autre, pour une période de 15 ans, à compter du 1er décembre 1962, à un loyer annuel minimum de \$31,000.

b) Les garanties ou cautionnements consentis et non couverts spécifiquement par des biens, droits ou actifs gagés ou nantis s'élèvent à \$170,000.

Rapport des vérificateurs

Aux Sociétaires de Coopérative Fédérée de Québec,

Nous avons examiné le bilan consolidé de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 25 octobre 1969 ainsi que les états consolidés des opérations, du surplus général et de la provenance et de l'utilisation des fonds pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers, compte tenu des notes s'y rapportant, présentent fidèlement la situation financière de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 25 octobre 1969 ainsi que les résultats de leurs opérations et la provenance et l'utilisation de leurs fonds pour l'exercice terminé à cette date, tel que l'indiquent les livres et comptes, conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf tel qu'expliqué aux notes 2c et 5b, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie

Comptables agréés

le 3 février 1970.

Chiffre d'affaires des coopératives agricoles
(excluant Coopérative Fédérée de Québec)
en millions de dollars

Source: Service de la coopération, ministère de
l'Agriculture et de la Colonisation, Québec

En 1969 \$313,000,000

